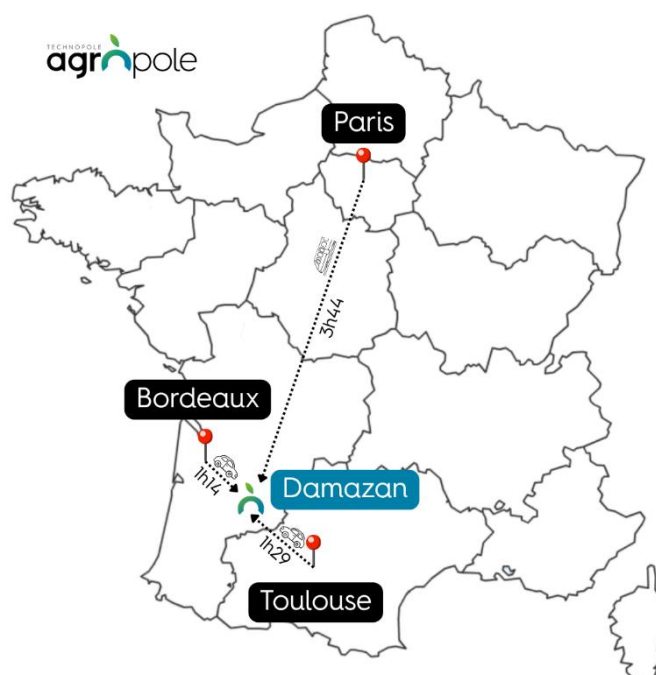


APPEL A PROJETS – AGROPOLE CONFLUENCE

Agropole lance un appel à projets national auprès des entreprises agroalimentaires en **phase de développement à la recherche d'un local agroalimentaire**.

Il vise à accompagner des **start-up, PME ou TPE agroalimentaires** dans leur passage à l'échelle industrielle, en leur offrant un environnement compétitif, des conditions attractives et l'intégration dans l'écosystème Agropole.



Les dotations :

- **Installation dans un des espaces disponibles suivants** : (normes agroalimentaires : sols résine, panneaux sandwich) :
 - Cellule 3 : **190,7 m²**.
 - Cellule 6 : **283,3 m²**.
 - Cellule 9 : **582,1 m²**.
- **Un site compétitif** : loyer attractif et progressif en fonction de la date de création de l'entreprise :
 - 6 € HT/m² pour les entreprises existantes de 1 à 3 ans.
 - 7 € HT/m² pour les entreprises existantes de 4 à 5 ans.
 - 8 € HT/m² à partir de 6 ans.

- **Un accompagnement financier**

- Un chèque d'aide attribué par projet proportionnel à la taille de la cellule par la communauté de Communes du Confluent (les montants seront définis dans un second temps).
- Une enveloppe de 5000 € de temps d'ingénierie de la part d'Agropole pour faciliter l'installation, préparer une ligne de production ou un protocole sanitaire.

- **Du coaching sur mesure**

- Intégration dans le programme Accélération d'Agropole (suivi individuel par un startup manager).

- **Un réseau d'experts**

- Accès à l'écosystème de la Technopole : ateliers, animations, réseaux.

- **Un territoire stratégique**

- Au cœur d'un bassin agricole riche, à proximité immédiate de l'autoroute A62, entre Bordeaux et Toulouse.

Le pôle d'activités de la Confluence à Damazan présente de nombreux avantages :

- Un pôle dynamique : plus de 80 entreprises sur 140 Hectares et des opportunités foncières.
- Un cadre fiscal privilégié : aide de l'Etat FRR (France Ruralité Revitalisation), aides des collectivités (exonération taxe d'aménagement, fiscalité avantageuse, exonération de CET (pendant 2 ans).
- Une convention CADET facilitant l'accès aux aides régionales et un taux d'intervention bonifié.

Qui peut candidater ?

- Jeunes entreprises agroalimentaires ayant validé un marché via une croissance commerciale démontrée.
- PME ou TPE du secteur alimentaire en phase de développement (produits, ingrédients, boissons, nutrition, transition alimentaire, nutrition animale) et qui souhaite créer un établissement secondaire.
- Entreprise agricole qui transforme de la matière première agricole en produits finis ou semi-finis.

Critères principaux

- Projet agroalimentaire à vocation industrielle.
- Niveau de maturité technico-économique suffisant (prototype validé, premiers clients, business model viable).
- Besoin réel d'un site de production dans les 6 mois.

Calendrier

- **Ouverture des candidatures** : 24 octobre 2025.
- **Clôture des candidatures** : 12 décembre 2025.
- **Sélection des finalistes & jury** : 15 au 19 décembre 2025.
- **Installation des lauréats** : dès janvier 2026.

Modalités de candidature

Envoi de votre pitch deck ainsi qu'un dossier incluant :

1. Présentation de l'entreprise et de l'équipe.
2. Description du projet agroalimentaire.
3. Preuve de validation marché, traction commerciale.
4. Stade de développement et besoins industriels.
5. Démarche RSE et impact du projet.
6. Perspectives économiques et commerciales (prévisionnel à 5 ans, dernier bilan et compte de résultat pour les entreprises existantes depuis plus d'un an).
7. Motivations pour intégrer Agropole Damazan.

Candidatures à envoyer à : **[r.villey@agropole.com]**

Contact pour informations : **[Romain Villey r.villey@agropole.com 06.42.07.20.27]**

Sélection

Un **jury mixte** évaluera les candidatures selon 4 critères :

- Pertinence et potentiel de développement.
- Preuve de développement commercial.
- Capacité à industrialiser rapidement.
- Adéquation avec les espaces disponibles et l'écosystème Agropole.